

Bruxelles, 23 juin 2010

Communiqué du GAC - Bruxelles

I. INTRODUCTION

Le Comité consultatif gouvernemental (GAC) de la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN) s'est réuni à Bruxelles du 19 au 23 juin 2010.

Soixante (60) membres et quatre (4) observateurs ont participé à la réunion.

Le Comité consultatif gouvernemental exprime sa gratitude à l'EURid pour avoir accueilli la réunion à Bruxelles et remercie l'ICANN pour son soutien à la réunion du GAC.

II. Groupe de travail conjoint GAC/Conseil d'administration (JWG) sur la révision du rôle du GAC au sein de l'ICANN

Le JWG s'est réuni à Bruxelles et la discussion a porté sur deux questions principales pour le rapport du JWG, l'avis du GAC au Conseil et le rôle des agents de liaison auprès du GAC. En ce qui concerne l'avis du GAC au Conseil d'administration, le JWG estime que :

« Tout avis explicite, sous toute forme écrite, constitue l'avis prévu dans les statuts constitutifs. Le GAC donne également son avis sur l'efficacité des procédures de facilitation des interactions entre les unités constitutives de l'ICANN pour l'élaboration de politiques.

En outre, le GAC cherche en premier lieu à parvenir à un consensus dans son travail, ce qui peut prendre du temps. Si cela n'était pas possible, une série de points de vue peuvent être fournis à titre d'avis. Les statuts constitutifs prévoient seulement que les avis du GAC doivent être donnés au Conseil d'administration et ne contiennent pas des dispositions pour que les autres SO et AC tiennent officiellement compte de l'avis du GAC ».

Plusieurs recommandations sont identifiées, y compris la création d'un registre transparent pour consigner la date à laquelle les avis du GAC ont été fournis et pour déterminer si, quand et comment le Conseil d'administration a pris en compte ou répondu à un avis particulier du GAC.

Le JWG a pour objectif de finaliser son rapport en Colombie. Il discutera par ailleurs les moyens à adopter pour que les statuts constitutifs puissent officiellement reconnaître des méthodes permettant aux unités constitutives de l'ICANN, y compris le GAC, de fournir leurs contributions au processus d'élaboration de politiques à un stade précoce et à mesure que le processus avance.

III. Les nouveaux gTLD, y compris les questions liées à la moralité et à l'ordre public

Le GAC a apprécié la mise à jour du personnel de l'ICANN sur les modifications apportées à la quatrième version préliminaire du Guide de candidature aux nouveaux gTLD (DAG4). Le GAC tient à souligner le travail dévoué du personnel de l'ICANN dans le traitement des questions qui préoccupent le GAC. Le GAC fournira une réponse complète au DAG4, y compris les questions liées à la moralité et à l'ordre public, conformément au calendrier de consultation publique.

Le GAC s'attend à recevoir une réponse à sa lettre au Conseil concernant le DAG3.

Le GAC est d'avis que le processus des nouveaux gTLD devrait répondre à l'intérêt public mondial conformément à l'affirmation d'engagements. Le GAC a donc exhorté l'ICANN à établir les exigences techniques et autres, y compris les considérations de coûts, à un niveau raisonnable et proportionné afin de ne pas empêcher les parties prenantes des pays en développement de participer au processus des nouveaux gTLD. Les principaux documents doivent être disponibles dans toutes les langues de l'ONU. Le GAC demande instamment que la stratégie de communication et de sensibilisation pour la série de nouveaux gTLD soit élaborée faisant de l'inclusion une priorité clé.

Le GAC apprécie l'échange d'opinions sur ces questions avec la GNSO.

IV. Réunion avec la ccNSO

Le GAC et la ccNSO ont eu un échange constructif sur la portée et le travail du Groupe de travail sur la délégation, la redélégation et la retraite de la ccNSO à ce jour, sur la base d'une présentation du rapport d'étape et de l'évaluation initiale du groupe de travail. Le GAC a salué l'invitation de la ccNSO à fournir des commentaires sur les textes et se réjouit de la poursuite des discussions au cours de la réunion annuelle de décembre 2010. D'autres questions abordées au cours de l'échange ont inclus une mise à jour des ccTLD et des membres du GAC sur les candidatures aux ccTLD IDN en attente dans le cadre de la « procédure accélérée » et le traitement des noms géographiques dans les nouveaux gTLD. En outre, le GAC soutient la décision de la ccNSO de travailler conjointement avec la GNSO, le SSAC et l'ALAC pour rédiger une charte pour un groupe de travail intercommunautaire potentiel afin d'examiner davantage les propositions de l'ICANN concernant la sécurité et la stabilité du DNS. Le GAC signale que ces questions présentent un intérêt important pour la politique publique et indique sa volonté de collaborer avec d'autres parties de la communauté de l'ICANN sur cette question importante.

V. Recommandations de diligence raisonnable des forces de l'ordre

La majorité absolue des membres du GAC a fait la déclaration suivante :

- Le GAC encourage le Conseil d'administration, le groupe de travail sur le RAA et les bureaux d'enregistrement à travailler avec les organismes d'application de la loi pour répondre à leurs préoccupations et mettre en œuvre les changements nécessaires sans délai.
- À la suite de son Communiqué de Nairobi, le GAC demande une mise à jour des

progrès accomplis dans l'analyse de ces propositions, y compris la considération par le Conseil d'administration des recommandations relatives à la diligence raisonnable.

- Sur la base des délibérations de Bruxelles et des réunions précédentes, le GAC approuve les propositions des organismes d'application de la loi pour traiter l'utilisation criminelle du DNS, notant que la mise en œuvre de ces propositions doit respecter les lois applicables et les conditions concernant le traitement des données personnelles, telles que la vie privée, l'exactitude et la pertinence.

Certains pays ont estimé que des efforts supplémentaires doivent être déployés pour clarifier ces propositions.

VI. Réunion avec l'équipe de révision de la responsabilité et de la transparence (ATRT)

Le GAC s'est réuni avec l'ATRT pour discuter d'un certain nombre de questions relatives à la responsabilité et à la transparence des interactions du GAC avec l'ICANN. Une grande partie de la discussion a couvert les mêmes domaines que ceux abordés par le JWG, y compris la nature et le traitement des avis du GAC fournis au Conseil d'administration et la nécessité d'un engagement précoce des unités constitutives de l'ICANN aux activités des PDP. Le GAC travaillera pendant la période intersessions pour fournir une réponse écrite aux questions de l'ATRT.

VII. Réunion avec la NRO

Le GAC a salué le document d'information de la NRO avec des mises à jour sur la gestion de l'espace d'adressage IP et l'épuisement de l'espace d'adressage IPv4. La date d'épuisement estimée pour les adresses IPv4 était prévue pour août 2011 et la date d'épuisement estimée par le RIR était le mois d'avril 2012 en fonction du taux d'allocation actuel. Le GAC et la NRO ont souligné la nécessité et l'importance de la coopération entre les RIR et les gouvernements pour promouvoir le déploiement de l'IPv6 et pour répondre aux besoins d'allocation pour l'espace d'adressage IPv6 dans le monde entier.

VIII. Support au secrétariat du GAC

Le GAC a discuté d'une proposition peaufinée visant à assurer un soutien approprié au secrétariat du GAC, dans le cadre d'un modèle hybride, c'est-à-dire financé par les gouvernements avec le soutien continu de l'ICANN. Le GAC a accepté l'offre du Brésil, de la Norvège et des Pays-Bas de financer et d'accueillir un secrétariat pour une durée de 5 ans

Les pays donateurs ont l'intention de mettre en place un secrétariat souple et efficace qui offre un soutien professionnel et proactif aux membres. Ils proposent d'évaluer le secrétariat après trois ans afin d'explorer les voies à suivre après l'aide financière de cinq ans actuellement garantie

Ces pays commenceront les arrangements nécessaires pour que ce secrétariat soit opérationnel au plus tard à partir de la 41^e réunion ICANN/GAC en juin 2011, ce qui permettra une transition du secrétariat actuel fourni par l'Inde.

IX. Élection des membres de l'équipe de direction du GAC

M. Janis Karklins a démissionné de son poste de président du GAC après son départ du gouvernement letton. Cette démission prend effet le 24 juin 2010.

Conformément aux dispositions de l'article IX de ses principes opérationnels, le GAC a nommé Mme Heather Dryden du Canada comme présidente intérimaire et agent de liaison auprès du Conseil d'administration sans droit de vote pour le reste du mandat du président actuel, qui se termine à la fin de la première réunion du GAC de 2011. Cette nomination entre en vigueur le 25 juin 2010.

Le GAC a lancé le processus de nomination pour les postes de président et de trois vice-présidents. L'élection des nouveaux membres de l'équipe de direction aura lieu au cours de la réunion du GAC à Carthagène.

Les membres du GAC ont souhaité la bienvenue à Mme Heather Dryden et ont exprimé leur gratitude au président sortant, M. Janis Karklins, pour son service au GAC.

X. Principes opérationnels du GAC

Le GAC a créé un groupe de travail ad hoc qui examinera ses principes opérationnels. Les propositions du groupe de travail seront examinées lors de la réunion du GAC à Carthagène.

* * * *

Le GAC a pris note de la Déclaration du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe adoptée le 26 mai 2010 sur la participation accrue de ses États membres aux questions de gouvernance de l'Internet et a accueilli le Conseil de l'Europe en tant qu'observateur auprès du GAC.

Le GAC remercie chaleureusement tous ceux qui, au sein de la communauté de l'ICANN, ont contribué au dialogue avec le GAC à Bruxelles.

La prochaine réunion du GAC se tiendra au cours de la réunion de l'ICANN à Carthagène, en Colombie.